

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 798 portant expulsions du Territoire de la Côte Française des Somalis.

n° 798

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 10 du 01/09/1951

Date de publication
21 août 1951

Date du numéro
1 septembre 1951

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au l'erritoire par décret du 18 juin 1894: Vu le décret dn 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des Etrangers à la Côte Traçaise des Somalis,promulgué par arrêté du 9 avril 1935, et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du Chef de le Sûrelé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1et, —Sont expulsées du Terrtoire de la Côte Française des somalis, les personnes dont les noms suivent : Warsama Hersi, Somali- Darod, 20 ans, né à Lascoré (Somaliland), fils de Hersi Moussas et de Doa Youssouf, demeurant sur un boutre: Daher Euegh, Somali Abéraoual, Katail, 18 ans, né à Zeila (Somalitand), fils de Egueh Ali et de Aicha Abdi, sans domicile. Art. 2 —Le présent arrêté sera enrgistré, publié et communiqué pariout où besoin sera

Le Gouverneur.N. SADOUL.